



Assignation en référé

Par **Bledsoes**, le **16/09/2019** à **11:32**

Bonjour

Je vais bientôt être assigné en référé pour refus de partir en fin du bail, les loyers et charges ont toujours été réglés. Je voulais savoir en combien de temps aura lieu l'audience si c'est en référé sur Paris? On m'a dit 2 mois minimum, mais j'ai également lu 2 semaines.

Puis je être assigné en référé d'heure à heure pour ça ?

Enfinement si l'audience a eu lieu en Septembre ou octobre puis je bénéficier du trêve hivernale?

Merci